



The Union of National Employees
Le Syndicat des employées et employés nationaux

SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS NATIONAUX - AFPC
Opportunité d'emploi

ENGAGEMENT ENVERS L'ÉGALITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

Date de début de la compétition : 8/8/2019

Titre du poste	Agent national des relations de travail (3 postes disponibles) 1 Poste à temps plein et 2 postes de durée déterminée (2 ans chacun)
Type d'emploi	Permanente (1)/à durée déterminée (2)
Classification	Bande 11 (à l'étude)
Langue	Bilingue impératif (anglais et français)
Salaire	Actuellement 95 908 \$ - 107 945 \$ + 1 360 \$ Prime au bilinguisme
Groupe	Syndicat des employé-e-s de l'Alliance, Unité III
Lieu	Syndicat des employés nationaux 150, rue Isabella, 9 ^e étage Ottawa, ON K1S 1V7

Objectif du poste

Avec plus de 20 000 membres syndiqués, le Syndicat des employées et employés nationaux (SEN) est l'une des éléments les plus importantes et les plus diversifiées de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), l'agent négociateur accrédité. Le SEN représente les membres de quelque 70 ministères, agences, commissions et employeurs distincts régis par de multiples législations et environ 45 conventions collectives dans 170 sections locales d'un océan à l'autre au Canada, ainsi que dans des consulats et ambassades à travers le monde.

L'agent national des relations de travail (ANRT) représente entre 2 500 et 4 000 membres syndiqués dans un portefeuille diversifié de groupes d'employeurs.

Sous la direction du directeur de la représentation des membres et des relations de travail, l'ANRT fournit aux membres du syndicat et aux dirigeantes et dirigeants élus un large éventail de services dans le cadre de divers forums, en ce qui concerne la représentation équitable des droits, des préoccupations et des intérêts des membres en ce qui concerne l'interprétation et l'application des conventions collectives, de la législation relative au travail, des politiques de l'employeur et d'autres questions relatives aux relations de travail, aux ressources humaines et aux droits de la personne.

Énoncé de responsabilités

À titre de représentant et défenseur des droits des membres, l'ANRT fournit des conseils techniques et stratégiques, des recommandations, de l'orientation, du soutien et de la représentation sur les lieux de

travail, les griefs au dernier palier, la médiation, l'arbitrage, les appels, les discussions animées et les plaintes concernant les conditions de travail, la rémunération, les avantages sociaux, les mesures disciplinaires, les congés, la santé et sécurité, les droits de la personne, les accommodements, le harcèlement, la violence en milieu de travail, le réaménagement des effectifs, les questions de dotation en personnel, l'équité en matière d'emploi, entre autres.

En tant que négociateur, L'ANRT entame des discussions avec de hauts fonctionnaires des ministères, des agences et des employeurs distincts pour négocier, rédiger, approuver et mettre en œuvre des règlements de griefs juridiquement contraignants et/ou des accords fondés sur l'interprétation et l'application de la législation et de précédents judiciaires.

En tant que formateur et facilitateur, l'ANRT crée, conçoit, développe, anime et offre des ateliers/séminaires de formation et des modules sur une variété de sujets qui sont importants pour les membres et les dirigeantes et dirigeants élus et qui soutiennent le développement des sections locales.

Qualifications

- Diplôme d'études postsecondaires en relations de travail, en sciences politiques, en sciences sociales, en droit, en études législatives ou dans une discipline connexe, ou une combinaison équivalente d'études et d'expérience.
- Un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans les processus de règlement des griefs ou d'arbitrage, ou une expérience pertinente équivalente.
- Engagement démontré envers les principes syndicaux et la justice sociale.
- Peut être tenu de passer une vérification de sécurité et/ou enquête de crédit en fonction des exigences des employeurs et des exigences réglementaires.
- Connaissance des structures politiques et opérationnelles du SEN et de l'AFPC.
- Connaissance des enjeux plus vastes du mouvement syndical et de la justice sociale.
- Capacité à analyser, appliquer, expliquer et interpréter les conventions collectives, la législation du travail et les politiques et directives de l'employeur.
- Capacité à inspirer, motiver et organiser des groupes pour atteindre des buts et objectifs collectifs.
- Capacité à concevoir et à animer des cours de formation syndicale selon les principes et pratiques de l'éducation populaire.
- Capacité à élaborer du matériel d'éducation syndicale
- Capacité exceptionnelle de communiquer efficacement, oralement et par écrit, dans les deux langues officielles, avec des travailleurs de diverses professions et de divers milieux.
- Compétences efficaces en matière de planification et de gestion du temps.
- Démontrer un degré élevé de motivation personnelle et d'initiative; capacité de travailler indépendamment.
- Faire preuve de jugement, de résolution de problèmes, de résolution de conflits, de travail d'équipe et de leadership, souvent dans des circonstances stressantes, politiquement et personnellement sensibles,
- Capacité à utiliser des technologies informatiques, notamment Microsoft, Internet, la messagerie électronique et diverses applications logicielles.

Une description détaillée du poste est jointe à la présente communication.

Zone de recherche	Date de clôture
Membres du Syndicat des employé-e-s de l'Alliance Unité III)	8/22/2019
Membres du Syndicat des employé-e-s de l'Alliance travaillant pour l'AFPC, les éléments et placement ltée. AFPC.	8/22/2019
Les membres du Syndicat des employées et employés nationaux qui fournissent un numéro d'identification de membre de l'AFPC	8/22/2019
Grand public	8/22/2019

Comment faire une demande

Courriel : bonnie.sullivan@sullivansearch.com

Courrier : Bonnie Sullivan, Sullivan Search Partners, 1100-343 Preston Street, Suite 1100

Pour de plus amples renseignements : Veuillez communiquer avec Bonnie Sullivan 343.291.1128

Veillez noter

Un comité de sélection examinera les demandes. La décision du comité sera fondée sur le contenu de la demande. Il incombera au demandeur de fournir une preuve de ses capacités en fournissant les renseignements et les documents nécessaires avec sa demande. Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés.

Le Syndicat des employées et employés nationaux - L'AFPC s'engage à respecter l'équité en matière d'emploi et cherche activement à assurer une main-d'œuvre représentative. Nous encourageons les femmes, les Autochtones, les membres des groupes raciaux visibles, les personnes handicapées et les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres à présenter leur candidature.

Le lieu du travail du Syndicat des employées et employés nationaux est un espace « sans fumée » et « sans odeur ».